

Horaires d'ouverture

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis

de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Les mardis : de 08h30 à 17h30 sans interruption

Le 1er samedi de chaque mois.

Tél : 03.85.42.54.54

Durée de validité : 10 ans

Tout document d'identité non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit.

Prolongation de la validité de la CNI

La validité des CNI délivrées à un majeur entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 est automatiquement prolongée de 5 ans. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Vous pouvez toutefois en demander le renouvellement si vous voyagez dans un pays n'ayant pas reconnu cette prolongation (justificatif de voyage ou attestation sur

(1) Photos couleur

Sur fonds uni et clair, 35*45, nette et en bon état, récente (moins de 6 mois), tête nue, visage dégagé, de face, expression neutre, bouche fermée.

Il est conseillé d'enlever ses lunettes afin de ne pas masquer les yeux et éviter les reflets.

(2) Timbres fiscaux

Le timbre fiscal dématérialisé devra être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès des buralistes disposant d'un agrément.

DEMANDE DE CNI/PASSEPORTS POUR UN MAJEUR

La présence du demandeur est obligatoire

Dépôt des demandes **UNIQUEMENT SUR RDV** à prendre en ligne sur <https://rendezvous.passeport.ants.gouv.fr> ou sur le site de la mairie : <https://www.saint-remy71.fr> Rubrique Vie pratique – Titres d'identité

Rendez-vous le : A

Attention !! Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Pièces à fournir

- Pré-demande à effectuer en ligne** sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et imprimer le récapitulatif de pré demande avec le numéro et le QR Code (ou se munir du numéro d'enregistrement) Ou retirer un dossier en mairie : Cerfa n°12100*02
- 1 photo d'identité couleur récente (moins 6 mois) (1) NON DÉCOUPÉE, SANS LUNETTES.** Photos possibles sur place (photomaton), prévoir **20 MINUTES** avant le rendez-vous
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) : original + photocopie**
Facture eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement.
Les factures électroniques sont acceptées, les lettres de relance ou de rappel, les échéanciers ne le sont pas.
- Timbre fiscaux dématérialisés (2) : CNI 25 € en cas de perte ou vol**
PASSEPORTS : 86 €
- Carte d'identité (original + photocopie recto/verso)**
- Passeport (original + photocopie des 4 premières pages)**
- Déclaration de perte /vol : à remplir sur place**

Vous êtes hébergés chez quelqu'un

- Justificatif de domicile** aux nom et prénom de l'hébergeant (original + photocopie)
- Attestation écrite** datée et signée par l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant** (photocopie)

Vous n'avez pas de domicile stable ou fixe ou vous faites partie de la communauté des gens du voyage

- Domiciliation auprès du CCAS (original+photocopie)**

Majeur protégé (tutelle)

- Passeport** : le tuteur est seul habilité à solliciter sa délivrance et doit être présent.
- Carte d'identité** : le majeur fait seul sa demande avec les pièces suivantes : attestation d'informations du tuteur/CNI du tuteur/jugement de tutelle

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage

- Personne mariée ou veuve** : **original** de l'acte de naissance, de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de 3 mois.
- Personne divorcée** : **original + photocopie** du jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint OU autorisation